

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0620M2-DE

Regu le 17/12/2020

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



Sommaire

Cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires	3
1 Contexte d'évolution du Syndicat	5
2 Conjoncture économique.....	9
3 Présentation des arbitrages budgétaires 2021	11
4 Présentation de l'architecture budgétaire 2021	13
4.1 Présentation des dépenses par processus	14
5 Dépenses de personnel	28
6 Recettes de Fonctionnement	35
7 Présentation des opérations d'investissement 2021	37
8 Projet du Programme Pluriannuel des Investissements	37
9 Recettes d'Investissement	39
10 Analyse financière du Syndicat.....	39
10.1 Evolution des charges et des produits de gestion.....	39
10.2 Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements	39
11 Endettement du SMD3.....	39
11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2020	39
11.2 Bilan de la dette.....	40
12 Bilan.....	43

Cadre juridique du Rapport d'orientations Budgétaires

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'orientations Budgétaires précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du Rapport d'orientations Budgétaires prévu par la loi NOTRe.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPPF) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaire :

Le II de l'article 13 de la LPPF dispose :

« A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Le Rapport d'orientations Budgétaires doit désormais contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du contrat

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir, et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

Les principales actions définies pour l'année 2020 étaient les suivantes :

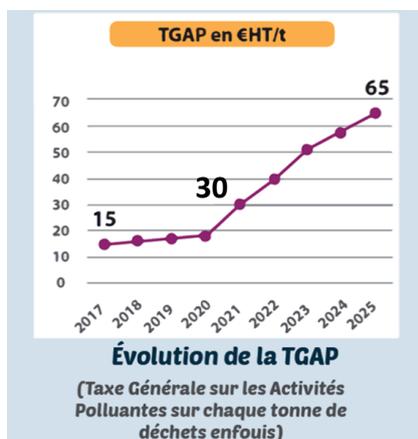
- ✓ L'achèvement des investissements débutés en 2019 ;
- ✓ La continuité des actions liées à la mise en œuvre de la Tarification Incitative ;
- ✓ L'absorption du Smctom de Ribérac
- ✓ La mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers.

L'année 2020 a été une année particulière avec la crise sanitaire et ses confinements impactant fortement l'avancée de certaines opérations d'envergure qui se poursuivront en 2021 ; malgré cela, le service rendu aux usagers a pu être maintenu.

1 Contexte d'évolution du Syndicat

Pour les structures en charge de la gestion des déchets, ayant l'enfouissement comme mode de traitement, les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte sont :

- Réduire de moitié les déchets enfouis
- Augmenter le pourcentage de valorisation
- Agir sur les biodéchets



TGAP à 30 euros

Cette année 2021 va subir une augmentation de la TGAP - Taxe Générale des Activités Polluantes de 12€ par tonne de déchets enfouis pour atteindre le montant de 30 € par tonne contre 18 € en 2020, soit la plus forte augmentation entre deux années d'ici 2025 (pour rappel : 65 € par tonne).

Pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte et réduire l'impact de la TGAP, le SMD3, appuyé de ses adhérents poursuit la stratégie définie en 2018 fortement orientée sur la réduction de la production de déchets et la mise en place de la redevance incitative.

L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE se poursuit :

Le schéma de pré-collecte et de collecte se poursuit à l'échelle départementale avec le déploiement de points d'apports volontaires - PAV sur les secteurs du SMD3 et de ses adhérents.

Sur les secteurs de collecte SMD3 et pour accompagner les adhérents qui le souhaitent, le syndicat a constitué une cellule d'intervention composée de 5 techniciens qui gèrent, par secteur géographique, l'ensemble des étapes du projet : dimensionnement, propositions d'implantations, rencontres et validation avec les élus locaux, relations avec les services instructeurs et suivi des travaux jusqu'à réception. Ces techniciens interviennent également sur les SMCTOM de Nontron et de Thiviers dans le cadre de la mutualisation.

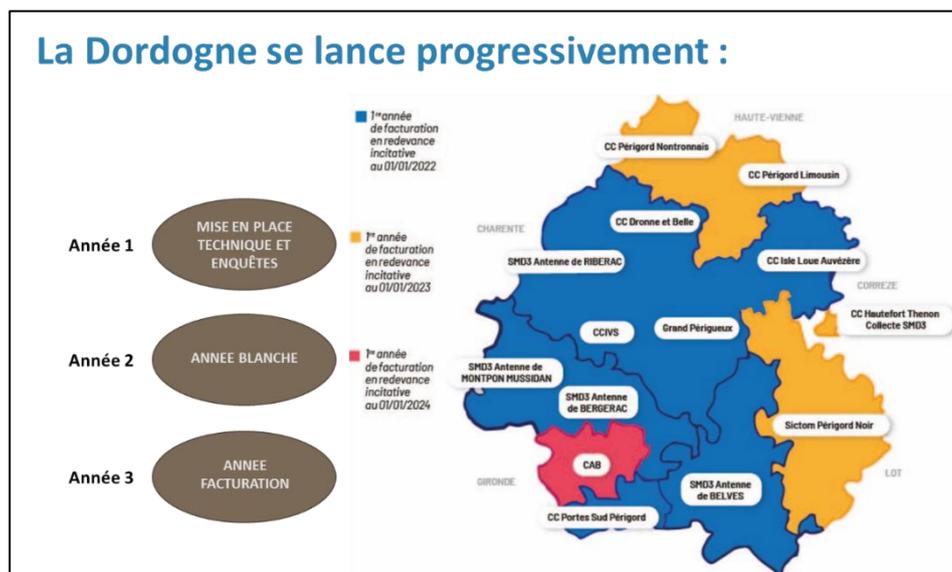
Pour rappel, les stations PAV sont composées de bornes avec des équipements spécifiques par flux : Omr, DPS, Verre et Carton uniquement pour les aériennes. Pour les ordures ménagères, un contrôle d'accès ouvre le tambour et comptabilise les dépôts. Pour les emballages recyclables, le verre et le

carton, les bornes sont équipées de sonde de remplissage. Ces équipements internes permettent l'optimisation de la collecte. Chaque jour, un circuit de collecte par flux est défini en fonction du taux de remplissage des bornes, évitant de ce fait les débordements. De nouveaux véhicules de collecte robotisés et connectés rentrent en service dès les premières installations de bornes. Il est à noter que le SMD3 a été confronté durant tout le premier semestre à des difficultés importantes de fonctionnement des sondes suite à la livraison d'une série défectueuse, entraînant des pannes aléatoires. Le problème a été résolu au mois de juillet et toutes les sondes défectueuses ont été remplacées aux frais du prestataire. Les opérations de remplacement se sont achevées fin octobre, et le système est désormais opérationnel à environ 90%, les 10 % restant étant situées en zone blanche et nécessitant un traitement différent.

En 2021 et suite à la crise sanitaire et au renouvellement tardif des équipes municipales, le déploiement se finalise sur les antennes de Montpon-Mussidan et Belvès. Le SMD3 s'attachera en 2021 à équiper l'antenne de Ribérac et la communauté de communes Portes Sud Périgord et à finaliser les dernières communes du Grand Périgueux. Le déploiement est également en cours sur les SMCTOM de Thiviers (Isle Lous Auvézère et Hautefort) et de Nontron (Mareuil et Brantôme).

REDEVANCE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES INCITATIVE

La crise sanitaire a également eu un impact fort sur la mise en œuvre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative - REOMI. En effet, les 38 000 premiers foyers enquêtés et équipés n'ont pas pu avoir une réelle facturation pédagogique. De plus, il reste encore des questions techniques envers certains usagers à résoudre, notamment les personnes en perte d'autonomie et les touristes non-résidents. Au vu de ces éléments, il a été décidé de décaler d'une année la mise en œuvre effective de REOMI sur les secteurs de la première phase et de les rattacher à la seconde phase soit au 1^{er} janvier 2022 (zone en bleue).



En 2021, les enquêtes auront lieu sur le secteur du Grand Périgueux, dès le début de l'année, puis sur les zones en jaune : Périgord Nontronnais, Limousin et Noir ainsi que la communauté de commune de Hautefort Thenon en Périgord Noir à partir du printemps. Elles seront accompagnées des premières communications et des formations institutionnelles à destination des Elus et secrétaires de mairie, se poursuivront sur ces territoires dans l'objectif d'informer et former des relais de proximité.

Les professionnels, publics et privés, seront également accompagnés dans ce changement pour définir l'équipement de collecte adapté et les solutions de réduction à mettre en place en fonction de leur spécificité.

Les territoires en bleu sur la carte : l'ensemble des producteurs de déchets entreront en année pédagogique. Cette année sera pour eux une prise en main technique des outils de collecte, ainsi qu'une période de facturation « informative » accompagnée d'une communication permettant au producteur de déchets d'agir avant la mise en œuvre effective.

Le Service Usagers, créé en 2019, va s'étoffer par l'arrivée de nouveaux collaborateurs pour répondre au déploiement et pour être à l'écoute des Périgourdins et réaliser l'enquête usagers.

S'ENGAGER DURABLEMENT

Dans une démarche de relation de confiance avec les usagers, le SMD3 souhaite, et va mettre tout en œuvre pour obtenir la certification ISO 9001. Cette norme définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients, et fournir des produits et services conformes. La norme ISO 9001 s'adresse à tous les organismes, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Cet engagement vient compléter celle de l'ISO 14001 dans laquelle le SMD3 est engagé depuis 2006 et qui s'attache davantage à des critères environnementaux.

POURSUIVRE LES ACTIONS DE PROXIMITÉ

Les premiers effets de la mise en œuvre de la REOMI et des actions de communication se font déjà sentir sur la production des ordures ménagères avec une diminution de près de 30% sur les premiers territoires équipés et sensibilisés, couplée à une augmentation des recyclables.

Nonobstant, pour atteindre les objectifs de réduction, la REOMI doit s'accompagner d'actions complémentaires auprès des habitants et professionnels, notamment la poursuite de la présence de valoristes devant la Benne Tout venant en déchèterie permettant de réorienter de nombreux déchets et d'éviter leur enfouissement, la mise en œuvre d'un schéma opérationnel départemental de valorisation des Biodéchets (fermentescibles et déchets verts) en proposant un accompagnement technique et financier à tout producteur (composteur individuel, collectif, plateforme de village, projet en économie circulaire, broyage etc.) et bien sûr poursuivre, développer et renforcer les actions de communication et d'animations de proximité notamment avec le camion en route vers le zéro déchet. Les actions engagées sur le secteur touristique et notamment les campings donnent également des résultats encourageants sur le geste des tris des touristes.

Un MODECOM départemental (caractérisation du sac d'ordures) sera réalisé et les résultats permettront de cibler la communication et de mener des opérations adéquates.

ANTICIPER L'AVENIR des SITES

Cette année 2021 amènera le SMD3 à réfléchir une stratégie sur l'avenir de certaines de ses installations, notamment :

- Les Centres de tri : comment gérer l'augmentation attendue des emballages et journaux/magazines (soit environ 15 000 tonnes en plus d'ici 2025) où la conjoncture actuelle n'est pas favorable pour la reprise de certains matériaux entraînant une perte financière avec une augmentation des dépenses de fonctionnement. Dans l'optique de la création d'un centre de tri unique d'ici 2023, un AMO va être recruté pour accompagner le Syndicat dans le lancement d'un appel d'offre et suivre ensuite les travaux de ce futur site unique.
- L'Installation de Stockage des Déchets Ménagers Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes : dès 2025 le SMD3 doit limiter l'enfouissement des déchets résiduels à 60 000 tonnes par an tout en poursuivant ses investissements.
- Les déchèteries : un parc vieillissant qui ne répond pas à toutes les attentes et qui doit s'adapter aux nouvelles demandes des utilisateurs. Un schéma départemental sera défini en tenant compte du phasage de la REOMI.

TERRITOIRE DECHETS CONNECTÉ

Le SMD3 poursuit, développe et sécurise son système informatique global permettant une gestion de l'ensemble des métiers déchets : géolocalisation des points d'apports volontaires, optimisation de la collecte, suivi et centralisation des tonnages, base de données des usagers et leur facturation ainsi que le suivi du patrimoine et sa maintenance.

PÉRIMETRE du SMD3

Au 1^{er} janvier 2021, le périmètre géographique du SMD3 poursuit son élargissement avec le transfert de compétence de la Collecte des déchets de l'agglomération du Grand Périgueux (43 communes). Pour rappel, au 1^{er} janvier 2019, le Grand périgueux avait transféré au SMD3 la gestion des déchèteries et la communication.

2 Conjoncture économique

LA VALORISATION MATIERE : l'ensemble du secteur du recyclage reste sous pression

Les emballages ménagers et papiers issus du tri sélectif sont traités sur des centres de tri, ils sont séparés par matériau et conditionnés pour rejoindre ensuite les usines de recyclage. Ces matières à recycler sont vendues et donnent lieu à des recettes venant compenser une partie des coûts du tri. De même, les déchets collectés en déchèteries, pour certaines catégories de matériaux, sont revendus (ferraille, cartons, déchets verts, bois après préparation). Certaines filières font, quant à elles, l'objet d'un soutien par des Eco-organismes (le mobilier, les déchets électriques et électroniques, les lampes...).

Le monde du recyclage n'est pas épargné par les crises sanitaires et économiques. Ce secteur, comme beaucoup d'autres, doit faire face à une double peine : effondrement des commandes et chute des cours. Cette situation semble s'inscrire dans la durée et il apparaît difficile de se faire une idée de ce que seront les besoins dans les mois à venir.

Les restrictions à l'importation instaurées par plusieurs pays asiatiques ainsi que le volume des commandes, ont déstabilisé les marchés l'an passé. Ce qui a entraîné une baisse très significative des cours de reprise des matériaux (papiers, cartons, ferrailles, verre etc...).

Les plastiques (PP, PEHD, PET, films) souffrent tout comme le papier et le carton d'une baisse des cours (liée en partie au prix du pétrole) et de l'augmentation des exigences en termes de qualité ; sans compter pour certains plastiques sur l'absence de filières pérennes et donc fiables.

Des perturbations sont également à prévoir en ce qui concerne les ferrailles. Les prix de reprise ont effectivement chuté et pourraient dans les mois à venir baisser encore...

Le bois est toujours évacué en valeur négative hormis le cas du bois énergie mais qui représente une faible proportion de tonnages.

Les déchets verts (broyat, fine, compost), trouvent quant à eux des débouchés et la tendance à un placement en valeur positive se confirme.

Impact de la crise Covid sur la Filière Verre – Modification du prix de reprise du verre

Fin octobre 2020, les collectivités ont reçu un courrier d'information de leur repreneur leur indiquant que le prix de reprise du verre allait passer de 24,38 €/tonne à 13,21 €/tonne, soit une baisse de 46 %, et ceci rétroactivement au 1er juillet dernier.

En effet, les collectivités territoriales ont maintenu la collecte du verre pendant la période de crise sanitaire et les français ont poursuivi leur engagement citoyen en continuant à trier massivement leurs emballages en verre. Ainsi, et malgré le confinement et les multiples impacts du Covid sur notre vie sociale, la collecte de verre était à fin juin en progression de + 3 % par rapport à 2019.

L'évolution constatée pour le SMD3 est la suivante : 7 337 Tonnes collectées de janvier à juin 2019 contre 7 669 T sur même période 2020 soit + 4,53 %. Tonnage annuel : tendance 2020 à 17 666 T à fin octobre (16 145 T en 2019).

Dans le même temps, l'activité industrielle des verriers a été très fortement affectée par cette crise. La baisse de production a été sur le premier semestre de – 18 %, compte tenu des graves difficultés rencontrées par leurs clients sur les marchés, domestiques ou à l'export (avec par exemple la très forte baisse des ventes de Champagne et les grandes difficultés des vins français à l'exportation, avec entre autres la crise profonde des vins de Bordeaux). Cette situation très contrastée avec une collecte en hausse et une production en baisse significative a conduit à l'émergence d'excédents de verre par rapport aux capacités de recyclage de l'industrie verrière.

Pour ce faire, les verriers ont dû mettre en place dans l'urgence des stockages pour recevoir les excédents créés par cette situation de crise imprévisible, afin de garantir l'enlèvement du verre auprès des collectivités. Les verriers supportent ainsi des coûts exceptionnels qui vont impacter le prix de reprise pour maintenir l'équilibre et la pérennité de la filière.

Pour 2021, le prix de reprise du verre sera actualisé trimestriellement, en prenant en compte les éléments de situation à date, prix pouvant descendre dans l'absolu jusqu'à 0.

REDUCTION DES ALLEGEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITE ENERGETIQUE – TICPE

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020 prévoit une diminution du remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) applicable au secteur du transport routier des marchandises. En effet, afin d'assurer une meilleure participation des transports routiers de marchandises au financement des infrastructures routières nationales non concédées qu'ils empruntent, il est proposé de diminuer de 2 c€/L ce remboursement partiel de TICPE.

Parallèlement, le PLF pour 2020 met en œuvre la suppression progressive des tarifs réduits de TICPE pour le gazole non routier (GNR). Les tarifs réduits de TICPE dont bénéficie le GNR seront progressivement supprimés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 1^{er} janvier 2022, à l'exclusion des exploitants agricoles et des entreprises ferroviaires, pour lesquels le niveau d'imposition restera inchangé et les modalités d'application des tarifs réduits dont ils bénéficient seront simplifiées.

3 Présentation des arbitrages budgétaires 2021

Les principaux facteurs explicatifs traduisant les propositions de construction budgétaire 2021 sont les suivants :

- **Augmentation de la TGAP**

Afin que les objectifs de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte soient respectés, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, à laquelle le SMD3 est soumis du fait de l'enfouissement de ses déchets sur les sites de St Laurent des Hommes et de Milhac, subit une augmentation constante jusqu'en 2025. Pour la seule année 2021, le coût d'enfouissement supplémentaire est de 1 244 k€.

- **Revente des matières**

Compte tenu du contexte économique des cours de reprise des matières sur le marché du recyclage en baisse constante depuis quelques années, accentuées en 2020 par la crise sanitaire liée au Covid 19, certaines filières sont ou vont devenir déficitaires pour le SMD3.

La tarification unique proposée jusqu'alors et les recettes attendues par la revente des matières ne permettent plus d'assurer un équilibre budgétaire.

Les filières détaillées ci-dessous illustrent la baisse indiquée

- **Prix de reprise du verre en chute libre**

La baisse du prix de reprise du verre a un impact important sur les recettes attendues. Sur la tendance 2020 estimée à 17 666 tonnes, la perte de recettes s'élèverait pour une année pleine à 233 k€. Ce, si le prix de reprise reste stable à 13,21 €/T. Cependant, la crise sanitaire et économique qui en découle, n'étant pas terminée, il est fort probable que ce prix, révisé trimestriellement, continue de chuter jusqu'à atteindre 0. Les recettes seraient alors nulles et il n'est pas utopique de penser que ça puisse devenir une charge financière comme le bois.

- **Coût des filières bois**

Si la reprise du bois de déchèteries pour recyclage s'effectuait il y a encore deux ans à un prix nul voire positif, ces recettes sont désormais devenues une charge.

La collecte des déchets de bois a beaucoup progressé ces dernières années, grâce notamment à la montée en puissance de la "responsabilité élargie du producteur" sur les meubles, au tri à la source. Cependant les deux filières de valorisation de ces déchets, la filière de fabrication des panneaux de particules et celle des chaufferies et chaudières bois, sont saturées.

La filière de fabrication des panneaux de particules est confrontée à la décroissance de ses principaux marchés, le meuble et le bâtiment. En outre, certains panneauitiers ont subi des accidents ces derniers mois, conduisant à des arrêts temporaires ou prolongés de production et donc des baisses de consommation de bois de recyclage.

La filière de valorisation énergétique est quant à elle "sous-dimensionnée en France" par rapport à la quantité de bois de recyclage disponible et le SMD3 ne dispose pas de « la Sortie de Statut Déchets » (SSD), document nécessaire à l'acceptation des broyats de bois par les chaufferies.

Des solutions de valorisation du bois auprès de cimenteries sont développées par le SMD3 malgré un coût de préparation plus élevé et les modalités d'obtention du SSD sont étudiées.

Malgré toute la filière reste déficitaire.

- **Décalage de la mise en œuvre de la redevance incitative**

Le décalage de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2022 a des répercussions financières sur le budget 2021 : un plan de communication départemental et plus particulièrement aux usagers de la phase 1 sera mis en place. La base usagers de la phase 1 qui devait servir à la facturation de la première année de redevance incitative nécessitera une importante mise à jour (déménagements, constitutions des foyers etc...).

Le report de certaines installations de points d'apport volontaire entraîne des coûts supplémentaires de collecte des déchets. En effet, les collectes traditionnelles en porte à porte ont un coût plus élevé.

- **Réalisation des investissements**

Le Programme Pluriannuel des investissements présenté dans le présent rapport tient compte de la priorisation des actions à mener à l'échelle départementale conformément aux orientations stratégiques.

Ces dernières visent à répondre aux objectifs définis par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les investissements liés à la mise en œuvre de la Tarification incitative sont considérés comme prioritaires sur la période 2018-2024.

Concernant les autres investissements et équipements inscrits au PPI, une hiérarchisation des opérations est proposée selon les types d'investissements à prévoir. Cette dernière a été définie comme suit :

1. Travaux prioritaires
2. Travaux importants
3. Amélioration
4. Renouvellements matériels
5. Récurrent / entretien

4 Présentation de l'architecture budgétaire 2021

La présentation budgétaire a évolué depuis le 1^{er} janvier 2020 afin d'homogénéiser les présentations budgétaires avec les processus définis pour le pilotage stratégique du SMD3 et la certification ISO 14001.

Les dépenses et les recettes sont ainsi classifiées selon les processus et antennes (secteur géographique) suivants :

➤ **PROCESSUS :**

1. Service Usagers
2. Collecte usagers
3. Collecte déchèteries
4. Transfert
5. Transport
6. Tri
7. Traitement
8. Support / Pilotage

➤ **ANTENNES :**

- Antenne Bergerac
- Antenne Belvès
- Antenne Montpon Mussidan
- Antenne Périgueux
- Antenne Ribérac
- Antenne de Nontron
- Antenne de Thiviers
- Antenne Marcillac
- Antenne Départementale
- ISD St Laurent des Hommes
- Centre de tri Marcillac
- Centre de tri la Rampinsolle

4.1 Présentation des dépenses par processus

1. Service Usagers

Axes développés en 2020 et prévus en 2021

En raison des difficultés de déploiement liées à la crise sanitaire, le SMD3 a décidé début octobre 2020 de reporter à 2022 le passage en redevance incitative des usagers de la zone 1.

L'enquête sur la zone 1 a été finalisée et l'activation des contrôles d'accès au printemps 2020 a largement contribué à hausser notre taux d'enregistrement à 91% des résidences principales et 52% des résidences secondaires (résultat à début octobre 2020).

Des mesures supplémentaires seront mises en œuvre en 2021 pour renforcer ce fichier et le faire vivre de façon à obtenir pour 2022 un fichier de qualité permettant une facturation de la redevance la plus exhaustive possible.

Nous avons d'autre part décliné en 2 temps l'enquête sur la zone 2 avec une première partie du secteur démarrée en septembre 2020 et une seconde partie (Grand Périgueux) qui débutera début 2021. La zone 2 porte sur près de 82500 foyers en résidences principales, 10900 résidences secondaires et locations saisonnières, et près de 20000 professionnels et établissements administratifs. Compte-tenu de la crise sanitaire, l'information aux usagers et le recensement n'ont pu être réalisés par le biais d'une opération en porte à porte. Un dispositif de permanence associé à une distribution en boîte aux lettres assurée par La Poste a été retenue, en complément des solutions d'enregistrement à distance (par courrier au moyen d'une enveloppe T, par téléphone, sur notre site internet).

Enfin nous prévoyons d'engager dès le printemps 2021 l'enquête sur la zone 3 (Périgord Noir, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin). La zone 3 porte environ 33200 foyers en résidences principales, 11000 résidences secondaires et locations saisonnières ainsi que 7350 professionnels et établissements administratifs. Cette phase d'enregistrement devrait se poursuivre jusqu'au début de l'été 2022 de façon à équiper le plus grand nombre de résidences secondaires et professionnels du tourisme qui sont particulièrement nombreux sur la zone et exigent souvent des moyens spécifiques.

La montée en puissance du Service Usagers se poursuit sur 2021, tout en restant contenu au regard du report d'un an de la tarification incitative de la zone 1. Du personnel supplémentaire est néanmoins nécessaire pour le traitement des enquêtes, préparer la mise en place de la facturation et la création d'un service unifié que nous voulons proposer aux communautés de communes pour la gestion comptable de la redevance (mode dérogatoire). De plus, le service technico-commercial va s'étoffer afin de répondre aux exigences des professionnels et collectivités ayant des besoins spécifiques.

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

En dépenses de fonctionnement

Le principal poste de dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel avec notamment des recrutements en CDD courts (3 mois) d'agents chargés des permanences en mairie et des démarches auprès de ces dernières afin d'alimenter la base usagers (frais néanmoins couverts par la subvention de l'ADEME).

Le Service Usagers sera renforcé en début d'année pour le lancement de l'enquête sur les secteurs du Grand Périgueux, du Périgord Nontronnais et du Périgord Limousin (puis du Périgord Noir au

printemps), ainsi qu'en fin d'année pour répondre aux besoins inhérents à la mise en œuvre de la facturation. Un poste de responsable comptabilité et facturation RI est créé à compter du 01/12/2020. Cela se traduit sur les postes pérennes du Service Usagers par un passage de 14 ETP fin 2020 à 22 ETP fin 2021. L'équipe commerciale sera éventuellement renforcée d'1 ETP pour accompagner les gros producteurs professionnels et collectivités des nouveaux secteurs déployés en 2021.

Les autres postes de dépenses importants sont ceux relatifs à :

- L'affranchissement (290 k€) nécessaires pour l'envoi des badges aux usagers (reliquat zone 1 + zone 2 + usagers des déchèteries non situés en zone 1 et 2), l'envoi des autorisations de prélèvement automatique à ces usagers, l'envoi de la facture pédagogique, la correspondance égrenée, la facturation par La Poste des coûts d'affranchissement liées aux enveloppes T (retour de formulaires des usagers).
- L'impression et l'envoi de ces mêmes courriers pour 150 k€.
- Les logiciels Tradim nécessaires à la réalisation de l'enquête (119K€) ainsi qu'à la gestion de la redevance incitative (79K€)

En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement l'équipement informatique, la téléphonie et le mobilier associés à la montée en puissance du Service Usagers, ainsi que l'achat des véhicules de service pour l'équipe technico-commerciale (5 véhicules pour un global de 75K€)

2. Collecte Usagers

Axes développés en 2021 :

- Poursuite des travaux pour la mise en place des Points d'Apport Volontaires (PAV)
- Equipements des Professionnels
- Transfert de la compétence « Collecte » de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SMD3 au 1^{er} janvier 2021

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

➤ Antenne de Bergerac

L'année 2021 verra la fin de la collecte en porte à porte sur le secteur de Porte Sud du Périgord avec la mise en place des PAV, ce qui diminue les coûts de location de BCL et de carburant. La collecte du verre sur point d'apport volontaire sera reprise en régie.

Il est proposé d'inscrire 721 k€ dont les principales dépenses sont les charges de personnel pour 345 k€, le carburant pour 158 k€, la maintenance, l'entretien et réparations de véhicules et matériels

pour 130k€, de télécommunications (GPS, abonnement pour les sondes de remplissage, contrôle d'accès) pour 20 k€.

Les surcoûts liés au maintien de la double collecte sur Eymet pendant 3 mois sont estimés à 20 k€ euros.

➤ Antenne de Belvès

L'ensemble du secteur n'est pas encore totalement équipé de PAV, il reste quelques tournées traditionnelles en porte à porte.

Il est proposé d'inscrire 1 452 k€ de dépenses essentiellement composées de charges de personnel pour 1 015 k€, de carburant pour 180 k€, de maintenance, d'entretien et réparations de véhicules et matériels pour 100 k€, de télécommunications pour 45 k€.

Les surcoûts liés aux blocages rencontrés sur les communes de Rouffignac, Lalinde, Le Bugue et Saint-Cyprien sont estimés à 388 k€.

➤ Antenne de Montpon Mussidan

90% du territoire de Montpon Mussidan est collecté en point d'apport volontaire, il est proposé d'inscrire 1 069 k€ de dépenses principalement composées de charges de personnel pour 681 k€, de carburant pour 220 k€, de maintenance, d'entretien et réparations de véhicules et matériels pour 75 k€, de télécommunications pour 28 k€.

Les surcoûts liés aux retards constatés à Montpon dans le déploiement des bornes et au blocage de Villefranche de Lonchat sont estimés à 86 k€.

➤ Antenne de Périgueux

Au 1^{er} janvier 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux transfère au SMD3 la compétence « Collecte ».

Il est proposé d'inscrire 3 936 k€ de dépenses essentiellement composées de charges de personnel pour 2 347 k€, de carburant pour 489 k€, de fourniture de sacs jaunes pour 120 k€, de maintenance, d'entretien et réparations de véhicules et matériels pour 350 k€, de télécommunications pour 38 k€.

La collecte des bacs avec une benne à chargement latéral sur le secteur de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort devrait être transférée à l'antenne de Thiviers en cours d'année 2021.

➤ Antenne de Ribérac

Il est proposé d'inscrire 987 k€ de dépenses principalement composées de charges de personnel pour 631 k€, de carburant pour 170 k€, de maintenance, d'entretien et réparations de véhicules et matériels pour 132 k€. Il est d'ores et déjà à noter que le déploiement des PAV sur ce secteur prend du retard du fait des nombreux points de blocage politiques.

Dépenses d'investissement

➤ Antenne de Bergerac

Les 2 163 k€ de dépenses d'investissement inscrits correspondent au changement du mode de collecte sur le secteur de Porte Sud du Périgord grâce au déploiement des points d'apport volontaire (acquisition de bornes avec sondes et contrôles d'accès, véhicules de collecte et de propreté, réalisation de travaux)

➤ Antenne de Belvès

1 949 k€ sont proposés afin de terminer la restructuration totale du mode de collecte par l'installation des PAV sur les 4 communes non encore équipées : Le Bugue, Lalinde, Saint Cyprien et Rouffignac, l'achat des équipements pour les professionnels (Ehpad, campings) et l'acquisition de deux camions de collecte supplémentaires et de deux camions de repasse afin de répondre aux besoins de nettoyage et de propreté des sites durant les périodes semi-estivales et estivales.

➤ Antenne de Montpon Mussidan

Les investissements 2021 (1 586 k€) permettront de terminer le déploiement de la Redevance Incitative avec notamment l'achat des derniers matériels (containers, sondes et contrôles d'accès) pour les professionnels et quelques réajustements de points d'apport volontaire existants. Au vu du nombre important de points d'apports volontaires déployés croisé au retour d'expérience de l'année 2020, il a également été budgétisé l'achat de deux nouveaux camions de collecte et d'un nouveau véhicule de propreté. Le secteur de Montpon sera donc fin 2021 doté de 6 camions de collecte pour les nouveaux points d'apport volontaire et de 3 camions de propreté pour environ 30 000 habitants.

➤ Antenne de Périgueux

Il est proposé d'inscrire 3 714 k€ de dépenses afin d'équiper les points d'apport volontaire déployés par la CAGP de 800 contrôles d'accès (1 029 k€), de terminer l'installation des bornes semi-enterrées et enterrées (1 800 k€), d'acquérir deux camions grue dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules de collecte (670 k€).

Un projet de maillage de Périgueux avec des bornes est en cours d'études (matériel, terrassement, véhicules de collecte pour un coût estimatif de 4 500 k€. (non inscrit au budget)

➤ Antenne de Ribérac

L'installation des PAV se poursuit sur le secteur de Ribérac avec un calendrier qui a pris du retard en raison de la crise sanitaire et des blocages politiques, il est proposé d'inscrire 5 130 k€ correspondant à l'acquisition d'un véhicule de collecte, d'un véhicule de propreté, de bornes et contrôles d'accès et de travaux.

3. Collecte Déchèterie

Axes développés en 2021 :

- Construction de la déchèterie à plat pilote de Thenon
- Etudes et début des travaux de la déchèterie à plat de Périgueux à la Rampinsolle
- Sécurisation des déchèteries de Sigoulès et Issigeac (secteur Bergerac)
- Mise aux normes de la déchèterie de Breuilh
- Réorganisation du maillage départemental et remise à niveau du parc de déchèteries en lien avec le déploiement de la redevance incitative sur un programme pluriannuel pour la durée du mandat

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

➤ Antenne de Bergerac

Il est proposé d'inscrire 1 577 k€ de dépenses composées essentiellement de charges de personnel (355 k€), de traitement des encombrants et de l'évacuation des bennes (1 111 k€).

Une étude est en cours afin de rechercher une solution moins coûteuse pour le traitement des encombrants. L'évacuation et la mise en balle des papiers et carton est également une dépense importante, le service achat étudie la possibilité de traiter avec un repreneur local, la société TRI.

➤ Antenne de Belvès

Il est proposé d'inscrire 1 330 k€ de dépenses dont 561 k€ de charges de personnel. Les prestations de service de collecte et traitement des déchets sont un poste important de dépenses 438 k€ dont une part non négligeable réservée au traitement des encombrants (280 k€), les cartons sont aujourd'hui repris à 0, il est cependant nécessaire de les faire enlever (coût transport et mise en balles 54 k€). La construction du nouveau centre de transfert avec un hangar et une presse dédiée aux cartons permettra de le revendre à meilleur coût.

➤ Antenne de Montpon Mussidan

Le budget de fonctionnement de l'antenne pour la part Collecte déchetterie reste stable (953 k€). Les principales dépenses en déchetterie sont le personnel (547 k€ soit 57%), le carburant (89 k€ soit 10%) et le coût de traitement des différents déchets : démantèlement, textile, huile, DDS, carton, DEV, broyat ... (211 k€ soit 23%). Pour rappel, les 8 déchetteries du secteur de Montpon (dont Neuvic et Saint Astier sous convention) sont entièrement gérées en régies.

➤ Antenne de Périgueux

Le budget de l'antenne de Périgueux pour la gestion des déchèteries présente une forte baisse en 2021 du fait de la reprise en régie des bas de quais des déchèteries de Périgueux. Un nouveau marché lancé par le SMD3 pour la gestion des gravats permet une économie de 40 k€. Les principaux postes de

dépenses restent le personnel (529 k€), le carburant (144 k€) et les prestations de service de traitement des déchets (394 k€). Une campagne de réparation de 15 caissons est lancée (50 k€).

Dépenses d'investissement

➤ Antenne de Bergerac

Il est proposé l'acquisition de bennes et la sécurisation des déchèteries de Sigoulès et Issigeac par installation de caméras de surveillance.

➤ Antenne de Belvès

- Construction d'une déchèterie pilote à Thenon

Le SMD3 a récupéré la collecte sur le secteur de Thenon depuis février 2016. La déchèterie existante initialement dimensionnée pour l'usage exclusif de la commune de Thenon, est obsolète. Il est nécessaire de remettre aux normes et de redimensionner cet équipement pour faire face aux besoins liés au nouveau bassin de population (CCTH - Communauté de commune Terrasson Thenon Hautefort). L'objectif est de créer la première déchèterie à plat du département, qui puisse accueillir, dans le respect de la réglementation en vigueur, les usagers de toute la communauté de commune.

Cette opération est budgétisée sur cet exercice à hauteur de 962 K€ (dont 254 K€ de fourniture de 6 compacteurs monoblocs)

- Mise aux normes des autres déchèteries :

Estimation réalisée dans le cadre du PPI pour un montant total de 300 K€, cela concerne la mise aux normes réglementaire suite aux prescriptions DREAL au titre des ICPE (Défense incendie, Rejets eaux...)

- Siorac : 110 K€
- Beaumont : 110 K€
- Le Bugue : 30 K€
- Rouffignac : 50 K€

➤ Antenne de Montpon

Fin des travaux de mise aux normes de la déchèterie Neuvic avec la sécurisation des garde-corps, de la plateforme mais aussi l'étanchéité du bassin de la déchèterie de Saint Astier.

Les investissements prévus sont liés directement au bon fonctionnement des déchetteries avec l'achat d'un camion porteur, de bennes, et de petits matériels divers (souffleur, débroussailleuse).

➤ Antenne de Périgueux

- Déchèterie de Breuilh : 150 K€

Cela concerne la mise aux normes de la déchèterie de Breuilh (à la suite de la mise en demeure reçue en 2019 de la part de la DREAL), gestion des eaux et étanchéité de la plateforme de déchets verts.

- Déchèterie Rampinsolle : 313 K€

Dans le cadre de la reprise de la compétence déchèterie sur le secteur du Grand Périgueux au 01/01/19, il a été décidé de créer une nouvelle déchèterie. Celle-ci accueillera les particuliers dans de meilleures conditions et proposera de nouveaux services. Cette nouvelle déchèterie vient palier à la fermeture prévue de la déchèterie de Périgueux (située dans le nouveau quartier d'affaires) et se substituera à celle de Coulounieix-Chamiers.

Cette opération commencée en 2020 se poursuivra sur 2021 à hauteur de 313 K€ (200 K€ de travaux, 100 K€ de Maitrise d'œuvre, 5 K€ de levés topographiques et 8 K€ de compteurs concessionnaires). Le montant total prévisionnel de cette opération est de 2 238 K€. Elle est toutefois suspendue à l'obtention des autorisations administratives actuellement bloquées pour une question de périmètre de protection d'un point de captage d'eau potable.

Il est également proposé de renouveler progressivement le parc des caissons par l'acquisition de 13 caissons de 30m3 (92 k€).

➤ [Antenne de Ribérac](#)

Il est proposé d'acquérir une chargeuse d'occasion pour 43 k€, d'adapter le système de contrôle d'accès des 3 déchèteries avec le logiciel Tradim pour 46 k€ et d'acquérir des bennes pour 15 k€).

4. Transfert

Axes développés en 2021 :

- Création d'une plateforme bois déchets verts et zone de mise en balles du carton secteur de Bergerac
- Construction du nouveau centre de transfert secteur de Belvès

Dépenses de fonctionnement

Sur l'ensemble des antennes, les principales charges relèvent des frais de personnel (568 k€), transport et traitement du bois DEV, refus de criblage (820 k€), fourniture de sacs jaunes (CAB 86 k€), maintenance, entretien et réparations des matériels et équipements (230 k€), carburant (148 k€), énergies (63 k€).

Dépenses d'investissement

➤ [Antenne de Bergerac](#)

Afin de désencombrer la plateforme bois déchets verts actuelle du centre de transfert, il est proposé de créer une Plateforme dédiée au Broyage des Déchets Verts, ainsi qu'une zone de mise en balle du carton issu de la collecte en PAV. Le montant total proposé pour 2021 est de 120 k€ (100 k€ de travaux et 20 k€ de Maitrise d'œuvre).

Dans le cadre de l'audit ISO 14001 du SMD3, il a été constaté un écart sur les rejets d'eaux renvoyés en STEP. Afin de mettre aux normes ces rejets, il est proposé de faire des travaux de réfection de l'aire

de lavage et de ses systèmes de traitement pour un montant total de 34 k€ (30 k€ de travaux et 4 k€ de frais d'études).

➤ Antenne de Belvès

Construction du nouveau centre de Transfert de BELVES (en remplacement de celui de Cussac) : 858K€
Dans le cadre de la modernisation de ses centres de transferts, le SMD3 a progressivement modifié tous ses centres pour passer en transport par remorque à Fond Mouvant Alternatif. Pour cela il était nécessaire de moderniser le site de Cussac, mais à cause de la proximité de la grotte de CUSSAC, il était impossible de créer le moindre aménagement sur ce site. De ce fait, le SMD3 et le SYGED ont trouvé un nouveau site pour l'implantation de ce nouveau centre sur la commune Saint Pardoux et Vielvic (proche de Belvès).

Cette opération, lancée en 2020, est budgétisée pour 2021 à hauteur de 858 K€ (travaux 850 K€ + compteurs concessionnaires 8 K€).

➤ Antenne de Montpon Mussidan

Afin d'optimiser le transport des DPS depuis le site de St Laurent vers le Centre de Valorisation des Déchets de la Rampinsolle et de libérer le bâtiment de stockage au sol actuel pour l'activité de pressage de carton, il est proposé de créer un quai de transfert gravitaire dans des remorques FMA pour un montant total de 423 K€ (330 K€ de travaux, 33 K€ de Maitrise d'œuvre, 20 K€ de frais d'études et 40 k€ de matériel pour une presse à balle d'occasion). Le coût de reprise du carton en balles est plus attractif que celui en vrac.

➤ Antenne de Périgueux

Création d'une plateforme Biomasse : 520 k€

Afin de libérer l'emprise du CVD de la Rampinsolle (en vue de l'augmentation des tonnages de déchets valorisables) et de garantir une meilleure qualité de biomasse issu du broyage des déchets verts, il est proposé de construire contre la future déchèterie de la Rampinsolle, une unité de production de biomasse.

Il est donc proposé d'inscrire 520 k€ (480 k€ de travaux + 40 k€ de Maitrise d'œuvre) avec une opération qui se prolongera sur 2022.

➤ Antenne de Marcillac

Il est proposé d'acquérir une chargeuse pour 210 k€.

Antenne départementale

L'actuel broyeur lent de bois et déchets verts acheté en 2016 arrive en fin de vie. Il est proposé de le remplacer (648 k€) et de vendre l'ancien.

5. Transport

Axes développés en 2021 :

- Renouvellement continu de la flotte de FMA

Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de ce processus sont liées aux charges de personnel (984 k€), de carburant (362 k€), de réparations et maintenance de véhicules (230 k€), de transport des déchets résiduels vers Milhac (153 k€).

Dépenses d'investissement

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, il est proposé le renouvellement de 3 remorques FMA afin de remplacer les plus anciennes (2005 et 2008), pour un montant de 228 k€ (2 pour le transfert de Bergerac, 1 pour le transfert de Dussac).

6. Tri

Axes développés en 2021 :

- Recrutement d'un AMO pour étudier la création d'un site unique à la Rampinsolle
- Acquisition d'un ouvreuse de sacs
- Acquisition d'un chargeur télescopique

➤ Centre de tri de MARCILLAC

Dépenses de fonctionnement

Le centre de tri de Marcillac connaît une hausse continue d'apport de déchets propres et secs.

La volonté de lisser l'activité avec l'arrivée d'une partie des DPS du SYTTOM de Brive, les augmentations de tonnages liés à l'impact de la redevance incitative, le détournement de matières (Thiviers), ont engendré la création d'une seconde équipe (novembre 2019) et d'une 3^e équipe de nuit (mi-juillet 2020).

Le tonnage annuel prévisionnel en 2021 est estimé à 16600 tonnes.

Ces tonnages entrants vont impacter différentes lignes budgétaires de fonctionnement avec la masse salariale du centre (contrats + intérim), la location d'engins et la maintenance de la chaîne de tri, la fourniture de fil de fer pour la presse à balles, la gestion des EPI (et le transport-traitement des refus de tri vers le SYTTOM de Brive).

Le budget prévisionnel global pour le fonctionnement (tri + transports + traitement) du site est estimé en 2021 à environ 2 772 k€.

En recettes, il est prévu de refacturer le SYTTOM (transport DPS/refus et traitement refus) à hauteur de 452 k€.

La revente globale des matières issue du tri des DPS est estimée à environ 250 000 euros.

Dépenses en investissement

L'acquisition d'un ouvreuse de sacs sera effectuée en début d'année pour un montant d'environ 40 k€.

Un vestiaire complémentaire (type algéco) va également être acquis (besoin 3^e équipe) pour un montant estimé de 12 k€.

Il est prévu également de mettre en stock des tapis de convoyeurs (30 k€).

Dans le cadre de la gestion en régie du centre de tri, le SMD3 loué à ce jour deux chargeurs télescopiques. Il est proposé d'en faire l'acquisition pour 300 k€.

➤ Centre de tri de LA RAMPINSOLLE

Le budget prévisionnel 2021 s'élève à 4 371 k€.

Le coût d'exploitation du centre de tri de la Rampinsolle s'élève à 3 200 k€. Il a été calculé au vu des estimations de tonnages prenant en compte les évolutions de tonnages de DPS. Les tonnages estimatifs entrants pour 2021 sont de 16 485 tonnes.

Dans ce budget a été estimée une marge prévisionnelle de 500 tonnes (70 000 euros) en cas de détournement des DPS de Marcillac (arrêts de chaîne pour cause de panne ou maintenance notamment).

Le budget concernant le transport et le traitement des refus de tri a également été ajusté en tenant compte de ces prévisions (1 004 k€).

Les autres lignes de dépenses (fonctionnement du site : électricité, contrats de maintenance...) s'élèvent à 133 k€.

Dans l'optique de la création d'un centre de tri unique d'ici 2023, un AMO va être recruté pour accompagner le Syndicat à lancer un appel d'offre et suivre ensuite les travaux de ce futur site unique.

Les recettes liées à la revente de matières est estimée à 370 000 euros.

7. Traitement

➤ Antenne de l'ISD St Laurent des Hommes

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de l'antenne pour la part traitement / enfouissement, pour un montant de 1 018 k€, augmente par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation de la TGAP de 12€ (de 18€ à 30€/tonne) la tonne enfouie. Cette augmentation représente une enveloppe globale de 900 k€. L'ensemble des taxes (TGAP – participation à la tonne enfouie pour les communes limitrophes...) représentent à elles seules 60% du budget traitement de l'ISD.

L'autre poste pesant dans le budget sont les dépenses liées directement à l'exploitation des casiers et de la STEP (évacuation des lixiviats, traitement en interne des lixiviats, entretien de la STEP...) pour un montant de 1 352 k€. Avec la mise en place d'une boucle d'eau chaude pour récupération de la chaleur du moteur, certaines dépenses de fonctionnement comme le fioul et les pellets vont diminuer par rapport à 2020. Ce nouveau moteur permettra également une augmentation des recettes liées à la valorisation du Biogaz (+12 k€).

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2021 diminue par rapport à 2020. En effet en 2020 le SDM3 a créé l'équivalent d'un casier et demi, or, en 2021 seul un casier sera créé (secteur E – E4/E5). Les premières études pour la création des casiers du secteur F seront également menées en 2021.

Valorisation thermique du Biogaz :

Afin d'optimiser et de récupérer les calories produites dans le process de traitement des biogaz, il est proposé de créer une boucle d'eau chaude sur l'ISDND pour un montant total de 214 K€ (207 K€ de travaux + 7 K€ de SPS).

8. Support / Pilotage

Dans un contexte économique difficile et dans l'objectif d'optimiser ses procédures et réduire ses dépenses, le SMD3 a souhaité centraliser certaines dépenses au sein de services centraux tels que les services informatique, communication, moyens généraux, bureau d'études, prévention...

➤ Service informatique

Le budget 2021 du service informatique (1 500 k€) se caractérise par une poursuite de la modernisation de l'infrastructure, la conduite des projets d'urbanisation du Système d'information (SI), la sécurisation et la maintenance des accès. Il inclut également au niveau départemental les frais de télécommunication et les frais d'acquisition et de maintenance de tout matériel informatisé de collecte et de traitement des déchets.

Modernisation de l'infrastructure

- Equipements et maintenance du centre d'appels et enquête en vue de la redevance incitative (68 k€)
- Renouvellement et extension du parc informatique applicatif et matériel (64 k€)
- Finalisation du déploiement de l'interconnexion des sites (57 k€)
- Augmentation des capacités de calcul des serveurs et système de sauvegarde (27 k€)

Accès wifi, Sécurisation des liens et des accès VPN, 110 k€

Un accent sera mis sur l'intégrité du SI, son inviolabilité et résilience. A ce propos, des appliances de sécurité sont prévues, des protocoles de chiffrement pour tous les supports amovibles en lien avec le SI. Cette démarche permet de protéger le SI contre les agressions externes et en cas de connexion par VPN des agents en télétravail.

Ce budget comporte également le projet de sécurisation et de contrôle d'accès des locaux du SMD3 (système de badgeuse).

La technologie wifi qui sera déployée aura une surcouche de protection et sera reliée à notre répertoire (ADDS) interne pour les agents et un autre SSID pour les invités.

Urbanisation du SI (90 k€)

Le SMD3 se dote d'un logiciel GMAO (Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur) qui permettra de gérer le patrimoine, les demandes d'interventions en lien avec celui-ci et d'interagir avec les finances. Des outils matériels résistants et logiciels sont prévus à cet effet.

Pour faciliter son pilotage, nous faisons le choix d'interconnecter tout (ou presque) le parc applicatif. On y accédera via un portail unique. L'urbanisation est un projet d'envergure lancé en 2019 qui s'achèvera en 2022 avec la mise en place de toutes les passerelles entre applications métiers.

Maintenance du parc informatique départemental, environ 1 000 k€

Il s'agira de couvrir tous les besoins de fonctionnement en frais de :

- Télécommunication (215 k€)
- Télésurveillance (43 k€)
- Petits matériels (25 k€)
- Bornes et barrières (21 k€)
- Logiciels en mode hébergé (311 k€)
- Messagerie, logiciels bureautiques, finances et RH (156 k€)
- Acquisition et renouvellement de licences (4 k€)
- Frais d'accès aux prestations informatiques spécifiques (227 k€)

➤ **Service Moyens Généraux**

Dépenses de fonctionnement

Le service Moyens Généraux a en charge les dépenses liées aux assurances (hors RH), à la taxe sur essieu, aux frais de déplacement des agents et élus, les abonnements, les fournitures administratives, l'affranchissement, les honoraires.

Assurances : intégration d'une quarantaine de véhicules du Grand Périgueux, des biens immobiliers (centre technique de 2 850 m²) et une augmentation de la base de cotisation de 10 % sur les bâtiments (augmentation des incivilités en déchèteries notamment), d'une cinquantaine d'agents et d'une vingtaine de véhicules (Ribérac), précédemment assurés indépendamment du contrat SMD3. Cette ligne génère une augmentation totale de 60 500 €, répartie comme suit :

- Dommages aux biens : + 9 500 €
- Responsabilités : + 4 000 €
- Véhicules : + 47 000 €

Dépenses d'investissement

Le service Moyens Généraux gère l'acquisition du mobilier et petits matériels pour l'ensemble du SMD3

Aménagement de sites pour un coût de 36 500 €, réparti comme suit :

- Mobilier de la déchèterie de Thenon : 3 k€
- Mobilier bureaux + local archive (Bergerac) : 21 k€
- Mobilier (Montpon) : 1 k€
- Mobilier bureau + atelier (Ribérac) : 3 k€
- Mobilier extension (Service usagers) : 5 k€
- Mobilier (siège) : 4 k€ (espace repas extérieur)

➤ Service Prévention

Le service Prévention gère en lien avec les antennes l'achat et la revente des composteurs individuels. En lien avec les animateurs du service communication, il propose des animations « bio-déchets » afin de sensibiliser la population au compostage et les inciter à réduire les kilos de bio-déchets jetés dans le sac noir. Il gère également l'acquisition de composteurs collectifs avec les collectivités membres et subventionnent la création de plateforme de compostage, l'acquisition de broyeurs mobiles.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 526 k€, les dépenses d'investissement à 408 k€.

La recette liée à la revente des composteurs individuels s'élève à 110 k€.

➤ Service Qualité Sécurité Environnement

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses QSE sont à chiffrer par les antennes/services sur la base des données financières QSE transmises par la finance et élaborée par le service QSE.

Ainsi les coûts liés à la protection des agents (EPI, vaccins, trousse de secours) budgétés en propre par chaque antenne s'élèvent au global à 195 k€.

Les analyses obligatoires (rejets aqueux, compost, DEV, radioactivité, biogaz, émissions de poussières, expositions au bruit, vibrations) s'élèvent au global à 120 k€

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont :

- Les dépenses liées au système de management QSE (veille réglementaire, audit, démarche qualité) : 41 k€
- Les dépenses courantes des agents du service en moyens généraux (vêtements de travail, chaussures, lavage) : 1 k€

- Les démarches en lien avec la gestion des ICPE (publication légale, impression dossiers icpe) : 7 k€
- L'achat de masque durant la pandémie de corona virus : 22 k€

Dépenses d'investissement

Les antennes/services gèrent en propre les dépenses relevant de la protection incendie notamment par le remplacement des extincteurs (4 k€).

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont les études réglementaires obligatoires pour créer/modifier/fermer un site d'exploitation ICPE :

- Extension et mises aux normes du CT de Bergerac : 20 k€
- Dossier relatif à la construction d'un quai de transfert de DPS sur l'ISDND : 7 k€
- Dossier d'actualisation du pasage d'exploitation de l'ISDI St Front sur Nizonne : 5 k€

➤ Service Communication / Animation

Axes développés en 2021 :

- Accompagner la mise en place de la redevance incitative et le déploiement technique pour le grand public, les professionnels et les collectivités
- Développer une communication adaptée au public touristique
- Maintenir les actions en lien avec le jeune public

Dépenses de fonctionnement (790 k€)

- Mise en place de la redevance incitative et déploiement technique pour le grand public, les professionnels et les collectivités : développement de campagnes de communication et d'outils adaptés (affichage, adhésifs, flyers, guides Ri, guides thématiques, formation des élus et des agents, espaces publicitaires, composteurs, cabas, calendriers de collecte, réglottes tri, sacs de pré collecte ...)
- Développer une communication adaptée au public touristique : guides spécifiques par métiers, création d'une communication adaptée pour les visiteurs en transit (panneaux, flyers et guide pédagogique)
- Maintenir les actions en lien avec le jeune public : matériel ateliers, supports pédagogiques (petit journal, agenda scolaire, jeux...), évènement Tri Lanta ...
- Versement de subventions : associations, usagers

Dépenses d'investissement (15 k€)

Les dépenses d'investissement concernent principalement l'équipement des sites en panneaux d'informations.

5 Dépenses de personnel

Les charges de personnel en 2020 représentaient 36.09% des dépenses de fonctionnement soit 13 298 139 €.

Au 30/11/2020, le tableau des emplois du SMD3 est le suivant :

Emplois permanents

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40.000 à 80.000 hab.	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	9	35H
FILIERE TECHNIQUE		195	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	31	35H
		1	25H
		1	30H
Adjoint technique	C	64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H

FILIERE CULTURELLE Adjoint du patrimoine pcpal 1e cl	C	1 1	35H
AGENTS TITULAIRES		230	
FILIERE TECHNIQUE Contractuel – ingénieur Contractuel – technicien Contractuel – agent de maîtrise Contractuel - adjt tech ppal 2° cl Contractuel – adjoint technique	A B C C C	25 1 1 1 4 18	35H 35H 35H 35H 35H
FILIERE ADMINISTRATIVE Contractuel – attaché Contractuel – adjt adm ppal 2° cl.	A C	5 4 1	35H 24H
			Art. 3 alinéa3-3 2 loi n°84-53 Art. 3 alinéa3-3 1 loi n°84-53 CDI - Transfert de personnel issu du privé CDI - Transfert de personnel issu du privé CDI - Transfert de personnel issu du privé Art. 3 alinéa3-3 2 loi n°84-53 CDI - Transfert de personnel issu du privé
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		260	

Emplois précaires

FILIERE TECHNIQUE Contractuel – technicien Contractuel – adjoint technique	B C	83 11 72	35H 35H
FILIERE ADMINISTRATIVE Contractuel – attaché Contractuel – adjt adm ppal 2° cl.	A C	21 2 19	35H 35H
AGENTS CONTRACTUELS En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		104	

Pour 2021, les charges de personnel augmentent de 26 % par rapport au budget 2020.

Cette augmentation est principalement liée à un faisceau d'événements ou d'évolution :

- Le transfert de la compétence collecte de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux à compter du 01/01/2021.

57 postes nouveaux vont ainsi être ouverts pour permettre le transfert des fonctionnaires présents du Grand Périgueux au SMD3 (création de l'antenne du Grand Périgueux qui regroupera la compétence collecte et la compétence déchetterie qui avait déjà été absorbée au 01/01/2019).

Les postes ouverts de titulaires sont détaillés ci-dessous :

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Postes pourvus au 01/01/2021	Postes ouverts au 01/01/2021
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	35 h	7	7
	C	16 h	1	1
Adjoint technique ppal 2° classe	C	35 h	12	12
Adjoint technique ppal 1° classe	C	35 h	31	31
Agent de maîtrise	C	35 h	1	1
Agent de maîtrise ppal	C	35 h	3	3
Technicien	B	35 h	0	0
Technicien ppal 2° classe	B	35 h	1	1
Technicien ppal 1° classe	B	35 h	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	35h	1	1
TOTAL EFFECTIFS			57	57

- La poursuite de la reprise en régie de l'activité de bas de quai des déchetteries du Grand Périgueux. Reprise en fin d'année 2020 des flux bois, déchets verts et tout venant, complétée en janvier 2021 des flux cartons et gravats. Création d'une équipe de chauffeurs, pour la majorité des contractuels, aspirant à des CDI de droit privé lors du passage en SPIC au 01/01/2022.
- La poursuite de la troisième équipe (équipe de nuit) sur le centre de tri de Marcillac, créée en juillet 2020, pour rendre possible des volumes de tri toujours plus importants (augmentation durable du tonnage des déchets à trier + convention de gestion avec la Corrèze sur le tri d'une partie de leurs déchets).
- La poursuite des enquêtes usagers sur les territoires de la phase 2 et 3 afin de compléter la constitution des fichiers d'usagers avant le déploiement de la tarification incitative. Cela implique le recrutement de nombreux agents temporaires, mais dans des proportions moindres qu'en 2019 en raison des conditions sanitaires exceptionnelles qui ne rendent pas possibles les enquêtes en porte à porte.
- Le renfort du service Usagers sur les métiers de Chargés de Relations Clientèle, travaillant sur la plateforme téléphonique du siège et devant savoir répondre à un grand nombre d'interrogations des usagers (gage de qualité dans l'information aux usagers).

- Le renfort de l'équipe de chargés de secteur, créée au cours de l'année 2020, qui sont un relai indispensable pour accompagner le déploiement de la tarification incitative auprès des professionnels.
- La création progressive d'un secteur facturation, dédié à l'encaissement de la tarification incitative, qui sera le « pivot » entre les usagers et les paieries départementales ou locales. La performance de ce service sera un enjeu clef pour le SMD3 compte tenu du changement d'origine de ses ressources financières.
- Les équipes support du siège (informatique, Ressources Humaines) doivent également se renforcer en collaborateurs pour pouvoir faire face aux sollicitations grandissantes des nombreux services du SMD3.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, le tableau prévisionnel des emplois sera le suivant :

Emplois permanents

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40.000 à 80.000 hab.	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		29	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		251	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur	A	1	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	5	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	14	35H
Agent de maîtrise	C	15	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	76	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	43	35H
Adjoint technique	C	71	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	19.5H

		1 1 1 1	18H 17H30 16 H 12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine pcpal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		287	

FILIERE TECHNIQUE		25		
Contractuel – ingénieur	A	1	35H	Art. 3 alinéa 3-3 2 loi n°84-53
Contractuel – technicien	B	1	35H	Art. 3 alinéa 3-3 1 loi n°84-53
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H	CDI - Transfert de personnel issu du privé
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H	CDI - Transfert de personnel issu du privé
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H	CDI - Transfert de personnel issu du privé
FILIERE ADMINISTRATIVE		5		CDI - Transfert de personnel issu du privé
Contractuel – attaché	A	4	35H	
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	C	1	24H	
				Art. 3 alinéa 3-3 2 loi n°84-53
				CDI - Transfert de personnel issu du privé
AGENTS CONTRACTUELS		30		
TOTAL AGENTS		317		

La masse salariale 2021 représente 39.47% des dépenses de fonctionnement soit 16 761 698 €.

		2020	2021	Evolution 2021/2020
Charges de personnel		13 298 139	16 761 698	26%
6331	Versement transport			162%
6332	Cotisation FNAL	38 325	49 909	30%
6336	Cotisations CDG + CNFPT	171 603	217 496	27%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	200	200	0%
6218	Autres perso. Extérieur	398 862	303 200	-24%
64111	Rémunération principale CNRACL	4 405 555	5 632 892	28%
64112	NBI / supplément familial de traitement	109 440	178 132	63%

64118	Autres indemnités	1 177 302	1 336 666	14%
64131	Rémunération principale ircantec	2 558 050	3 139 297	23%
64162	Emplois d'avenir	93 500	83 619	-11%
64138	Autres indemnités	568 991	815 179	43%
6417	Rémunération des apprentis	-	9 540	-
645	Cotisations URSSAF / Caisses de retraites / Pôle emploi / fnc	3 332 922	4 176 369	25%
6455	Cotisations assurances du personnel	240 900	435 300	81%
6458	Cotisations autres organismes	95 870	130 000	36%
6474	Cotisations aux œuvres sociales	14 000	-	-
6475	Frais médicaux et pharmaceutiques	14 275	24 785	74%
6488	Autres charges (tickets restaurant / Participation mutuelle employeur)	60 744	183 000	201%

La hausse de la masse salariale de 26 % découle directement de la hausse des effectifs permanents de 13.9% en 2021 et du recrutement d'emplois temporaires pour effectuer la phase 2021 de la mise en place de la tarification incitative sur le département.

En 2021, l'objectif d'un moindre recours à l'intérim demeure (art. 6218) mais cela n'est pas toujours simple à tenir, en particulier sur deux secteurs : les agents de tri (métiers pénibles où la main d'œuvre se fait rare et l'absentéisme est élevé) et les chauffeurs (métiers en tension sur le marché du travail). Pour tenir cet objectif de limitation de l'intérim, un projet de création d'une équipe de remplaçants « volants » est à l'étude.

Pour autant, les compétences présentes au SMD3 depuis 2016, relatives à la gestion de déchèteries et à la collecte des déchets, nécessitent de remplacer les personnels absents pour maintenir le service public. Aussi, dans un souci de maîtrise de la masse salariale, le remplacement de ces agents absents sera prioritairement effectué par voie de contrat en 2021 comme en 2020 plutôt que par intérim, pour réaliser des économies en s'épargnant les frais de gestion des agents d'intérim.

Le SMD3 dispense les avantages en nature suivants en 2021 :

- 1 véhicule de fonction pour le directeur
- des tickets restaurant pour les agents désireux d'en bénéficier (enveloppe de 62 000€)
- et une participation de l'employeur sur les mutuelles santé et prévoyance pour les agents affiliés à des organismes labellisés (enveloppe de 89 900 €)

Le nombre d'heures complémentaires et supplémentaires payées en 2020 devrait avoisiner 11 600 heures (2100 heures complémentaires et 9 500 heures supplémentaires). Ces heures sont essentiellement réalisées par les services de terrain (collecte, service transport, déchetteries et ISDND de Saint Laurent des Hommes). L'objectif de diminution des heures complémentaires et supplémentaires n'a pas pu être tenu sur 2020.

En effet, en raison de la première crise sanitaire du printemps 2020 et du décalage qui s'en est suivi dans le déploiement des PAV sur plusieurs communes, les reclassements et redéploiements de chauffeurs, en particulier issus du secteur de Belvès, n'ont pu s'opérer vers le siège en raison du maintien de collecte en porte à porte. Ainsi, le secteur Transport a dû recourir massivement aux heures supplémentaires pour les titulaires et à des chauffeurs contractuels.

D'autre part, le déploiement des PAV s'est accompagné de dépôts sauvages importants qu'il a fallu traiter, en particulier en ayant recours à des heures supplémentaires dans les équipes de collecte.

A cela s'est ajouté le départ de la Responsable Ressources Humaines au printemps 2020 qui, conjugué à la crise sanitaire, a retardé la mise en œuvre effective de l'annualisation du temps de travail dans les équipes d'exploitation.

Cela redevient bien sûr une priorité pour 2021, conjugué à une organisation du travail différente pour les équipes de collecte (travail sur 4 jours, mais répartis du lundi au samedi).

Pour ce qui concerne la gestion prévisionnelle des ressources humaines, l'année 2020 a été consacrée à :

- l'intégration du personnel du SMCTOM de Ribérac, dans un contexte particulier de confinement associé au télétravail ;
- la montée en puissance du service Relations Usagers au siège du SMD3 dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la tarification incitative et la création de nouveaux métiers (Chargés de secteurs) ;
- la création des équipes du deuxième puis du troisième poste sur le centre de tri de Marcillac
- la reprise en régie de l'activité bas de quai des déchetteries du Grand Périgueux avec la création d'une nouvelle équipe.
- les relations contractuelles de travail à repenser pour de nombreux agents CDD de droit public qui devaient passer en CDI de droit privé lors du passage en SPIC initialement prévu au 01/01/2021.

L'année 2021 portera principalement sur :

- l'intégration du personnel rattaché à la compétence Collecte transférée par le Grand Périgueux au 01/01/2021 ;
- l'aboutissement du reclassement des agents issus du secteur de Belvès ;
- la création d'un « pool de remplaçants » sur deux catégories de métiers très pourvoyeurs de personnel remplaçant : un pool de 3 agents volants « terrain » (gardiens de déchetterie, agents de transfert, agents de tri,) et un pool de 3 agents volants « conduite » (chauffeurs PL, SPL, collecte, bas de quai,...) ;
- la mise en œuvre du plan d'action GPEEC élaboré en 2019 ;
- la présentation aux personnels contractuels et fonctionnaires des enjeux du passage en SPIC.

6 Recettes de fonctionnement

Au regard des charges de fonctionnement et de l'évolution de la fiscalité, notamment l'augmentation de la TGAP, et la perte engendrée par les coûts de valorisation des matières en chute libre, la tarification actuelle ne suffit plus à couvrir les dépenses du syndicat.

Les recettes 2021 seront composées :

- De la tarification unique 2021 correspondant à la facturation des prestations rendues aux adhérents (prestation de transfert, transport, traitement des déchets résiduels, des encombrants, refus de tri...)
- De la tarification unique correspondant à la facturation des professionnels
- De la contribution de solidarité
- Des contributions correspondantes au reversement de la TEOM
- De la redevance spéciale
- De subventions ADEME
- Des soutiens des Eco-organismes (CITEO, Eco-Folio...)
- Des reventes de matériaux.

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, le syndicat doit augmenter le niveau de recettes de 5,7 millions d'euros.

Les arbitrages porteront sur :

- La fixation, à l'instar du secteur de Ribérac, d'une limitation du nombre d'accès par an des apports des particuliers en déchèterie
- L'augmentation des taux de TEOM
- L'augmentation de la contribution de solidarité et / ou de la tarification unique
- L'augmentation des coûts de certaines filières de déchets pour les apports des professionnels

7 Présentation des opérations d'investissement 2021

SERVICE USAGERS	99 500,00
Départemental : Siège Aménagements et équipements	99 500,00
COLLECTE USAGERS	15 478 318,00
Antenne Bergerac : Aménagement et équipement	2 163 350,00
Antenne Belvès : Aménagement et équipement	1 948 994,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement et équipement	1 586 174,00
Antenne Périgueux : Aménagement et équipement	3 714 000,00
Antenne Ribérac : Aménagement et équipement	5 129 600,00
Antenne Nontron : Aménagement et équipement	203 100,00
Antenne Thiviers : Aménagement et équipement	733 100,00
COLLECTE DECHETERIES	2 280 560,00
Antenne Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	35 500,00
Antenne Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	1 337 920,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagements- mise aux normes - équipements	242 900,00
Antenne Périgueux : Aménagements- mise aux normes - équipements	560 200,00
Antenne Ribérac : Aménagements- mise aux normes - équipements	104 040,00
Antenne Thiviers : Aménagements- mise aux normes - équipements	-
TRANSFERT	2 879 500,00
Antenne Bergerac : Aménagement CT	177 000,00
Antenne Belvès : Aménagement CT	858 500,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement CT	423 000,00
Antenne Périgueux : Aménagement CT	543 000,00
Antenne Ribérac : Aménagement CT	-
Antenne Thiviers : Aménagement CT	-
Antenne Marcillac : Aménagement CT	210 000,00
Départemental : Engins et Equipements techniques	668 000,00
TRANSPORT	228 000,00
Départemental : Equipements de transport	228 000,00
TRI	386 500,00
Antenne Marcillac : Aménagement du centre de tri	386 500,00
TRAITEMENT	1 080 700,00
Antenne Montpon Mussidan : Traitement ISD-ND	1 080 700,00
SUPPORT/PILOTAGE	1 972 042,00
Antenne Bergerac : Aménagement équipements	666 720,00
Antenne Belvès : Aménagement équipements	50 800,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement équipements	70 770,00
Antenne Périgueux : Aménagement équipements	336 720,00
Antenne Ribérac : Aménagement équipements	46 720,00
Antenne Nontron : Aménagement équipements	38 000,00
Antenne Thiviers : Aménagement équipements	38 000,00
Antenne Marcillac : Aménagement équipements	-
Départemental : Aménagement équipements	724 312,00
TOTAL :	24 405 120,00

8 Projet de Programme Pluriannuel des Investissements

PROJET DE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT									
	<2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant total
COLLECTE DECHETERIE	288 970,33	2 434 463,57	2 083 460,00	3 875 000,00	9 210 000,00	5 462 090,00	4 390 000,00	750 000,00	28 493 983,90
Antenne belvès									
Contrôle d'accès									-
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition	35 700,67	868 377,23	968 900,00		900 000,00	1 650 000,00	110 000,00		4 532 977,90
Mise aux normes déchèteries	60 984,16	117 115,84	366 720,00	250 000,00					794 820,00
Antenne bergerac									
Contrôle d'accès									-
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition						1 000 000,00	2 500 000,00	50 000,00	3 550 000,00
Mise aux normes déchèteries	17 821,82	387 428,18	37 700,00						442 950,00
Antenne marillac									
Contrôle d'accès									-
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition						650 000,00	1 000 000,00		1 650 000,00
Mise aux normes déchèteries						200 000,00			200 000,00
Antenne montpon mussidan									
Contrôle d'accès									-
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition				500 000,00	1 150 000,00				1 650 000,00
Mise aux normes déchèteries	79 139,87	147 356,13	44 100,00						270 596,00
Antenne nontron									
Contrôle d'accès									-
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition					1 500 000,00	100 000,00			1 600 000,00
Mise aux normes déchèteries				200 000,00					200 000,00
Antenne périgueux									
Contrôle d'accès									-
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition		658 586,19	412 000,00	2 000 000,00	4 040 000,00	1 162 090,00			8 272 676,19
Mise aux normes déchèteries	95 323,81	201 000,00	150 000,00						446 323,81
Antenne ribérac									
Contrôle d'accès			45 900,00						45 900,00
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition				10 000,00					10 000,00
Mise aux normes déchèteries		54 600,00	58 140,00	60 000,00					172 740,00
Antenne thiviers									
Contrôle d'accès									-
Mise aux normes déchèteries					800 000,00				800 000,00
Départemental									
Entretien				300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 500 000,00
Matériel suppl éqp									-
Matériel suppl roulant									-
Renouvellement équipement				150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	750 000,00
Renouvellement matériel roulant				405 000,00	370 000,00	250 000,00	330 000,00	250 000,00	1 605 000,00
COLLECTE USAGER	4 106 861,03	22 886 839,63	15 885 818,00	3 482 795,00	924 332,00	595 000,00	-	-	47 881 645,66
Antenne belvès									
mise en place RI	2 335 317,98	6 708 502,02	1 948 994,00						10 992 814,00
Antenne bergerac									
Atelier mécanique					300 000,00				300 000,00
mise en place RI	340 488,20	3 207 801,80	2 163 350,00						5 711 640,00
Antenne montpon mussidan									
Cuves									
mise en place RI	1 398 298,64	6 196 344,36	1 585 674,00						9 180 317,00
Antenne Périgueux									
mise en place RI			3 714 000,00						3 714 000,00
Antenne ribérac									
Atelier mécanique		144 600,00	122 400,00						267 000,00
mise en place RI		6 323 125,00	5 007 200,00						11 330 325,00
Antenne Nontron									
mise en place RI			203 100,00						203 100,00
Antenne thiviers									
mise en place RI			733 100,00	3 192 795,00	334 332,00				4 260 227,00
Départemental									
mise en place RI Oprevert		264 900,00	408 000,00						672 900,00
équipement informatique	32 756,21	41 566,45							74 322,66
Renouvellement équipement						15 000,00			15 000,00
Renouvellement matériel roulant				290 000,00	290 000,00	580 000,00			1 160 000,00

AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-0620M2-DE

Regu le 17/12/2020

	<2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant total
SUPPORT/PILOTAGE	5 558 423,22	1 316 155,93	626 420,00	957 000,00	1 007 650,00	1 115 180,00	1 910 050,00	927 925,00	13 418 804,15
Antenne bergerac									-
création bâtiments		640 000,00	595 220,00						1 235 220,00
Départemental									
extension locaux	5 558 423,22	676 155,93							6 234 579,15
Entretien			31 200,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00	2 306 200,00
Flotte VL				191 000,00	100 000,00	141 000,00	800 000,00	141 000,00	1 373 000,00
Infra Départ				311 000,00	452 650,00	519 180,00	655 050,00	331 925,00	2 269 805,00
TRAITEMENT	8 559 828,54	2 369 659,50	814 200,00	1 800 000,00	1 822 000,00	2 282 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	21 247 688,04
Antenne montpon mussidan									
Casiers	409 504,77	1 989 745,23	783 200,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	12 182 450,00
compostage DEV									
bioréacteur isdnd	8 098 774,97	322 963,07							8 421 738,04
Renouvellement mat step	51 548,80	56 951,20	31 000,00	-	22 000,00	482 000,00	-	-	643 500,00
TRANSFERT	889 159,01	943 744,33	2 879 000,00	4 269 000,00	3 191 750,00	380 000,00	780 000,00	740 000,00	14 072 653,34
Antenne Belvès									
Matériel suppl roulant									-
Nouveaux sites	63 128,68	447 349,66	858 000,00	917 000,00	1 336 550,00				3 622 028,34
Antenne bergerac									
Nouveaux sites	22 191,08	202 633,92	177 000,00	720 000,00	595 200,00				1 717 025,00
Antenne marçillac									
Renouvellement matériel roulant	-		210 000,00						210 000,00
Antenne montpon mussidan									
Nouveaux sites	-	111 200,00	423 000,00						534 200,00
Antenne périgueux									
Nouveaux sites	132 211,50	112 188,50	543 000,00	1 852 000,00	1 080 000,00				3 719 400,00
Départemental									
DEV/bois	671 627,75	70 372,25	668 000,00	640 000,00	40 000,00	40 000,00	640 000,00	600 000,00	3 370 000,00
Entretien				10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	50 000,00
Renouvellement équipement				20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	100 000,00
Renouvellement matériel roulant				110 000,00	110 000,00	310 000,00	110 000,00	110 000,00	750 000,00
TRANSPORT	-	855 600,00	228 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	2 208 600,00
Départemental									
Matériel suppl roulant		855 600,00							855 600,00
Renouvellement matériel roulant			228 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	1 353 000,00
TRI	43 495,33	603 724,67	386 500,00	-	-	-	-	-	1 033 720,00
Antenne marçillac									
Modernisation	1 117,46	521 882,54	386 500,00						909 500,00
Antenne périgueux									
Modernisation	42 377,87	81 842,13							124 220,00
Départemental									-
Renouvellement mat									-
SYSTÈMES D INFORMATION	244 274,27	635 827,73	514 972,00	57 000,00	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00	2 594 879,00
Infrastructures réseaux	110 211,74	105 054,26	87 500,00						302 766,00
Renouvellement parc informatique	64 206,53	191 133,47	336 472,00	57 000,00	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00	1 791 617,00
système stockage	69 856,00	339 640,00	91 000,00						500 496,00
Total général	19 691 011,73	32 046 015,36	23 418 370,00	14 665 795,00	16 579 382,00	10 324 450,00	9 506 100,00	4 720 850,00	130 951 974,09

9 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées essentiellement du versement de subventions, du remboursement du FCTVA et des emprunts.

10 Analyse financière du Syndicat

10.1 Evolution des charges et des produits de gestion

	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020**	Var. annuelle moyenne
Produits de gestion	23,58	22,17	22,45	24,48	28,27	30,39	36	40,98	8,5
Charges de gestion	18,78	17,12	16,29	16,87	21,56	23,94	32,72	35,45	10,5

*source compte de gestion

**source budget 2020

10.2 Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne DE GESTION	5 121 861,25	6 258 558,87	7 637 916,44	6 638 697,16	6 541 800,00	6 053 629,38
Intérêts	450 131,71	430 901,11	416 891,68	436 354,23	429 577,73	452 105,51
Epargne BRUTE	4 671 729,54	5 827 657,76	7 221 024,76	6 202 342,93	6 112 222,27	5 601 523,87
Remboursement structurel du capital	1 922 473,60	2 209 462,51	2 485 202,25	2 256 939,00	2 488 288,80	7 780 603,56
EPARGNE NETTE	2 749 255,94	3 618 195,25	4 735 822,51	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69
Recettes d'investissement hors Emprunt	280 396,40	59 874,29	244 390,69	2 135 028,20	2 496 009,22	8 675 173,63
Produit de cession	44 000,00	54 300,00	5 183,00	20 299,00	-	66 552,00
Dépenses d'investissement	4 029 381,48	4 889 836,31	7 788 930,14	13 953 914,89	13 208 992,00	12 727 199,47
BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANC	- 955 729,14	- 1 157 466,77	- 2 803 533,94	- 7 853 183,76	- 7 089 049,31	- 6 164 553,53
Emprunt hors refinancement et hors CLTR	1 521 639,10	2 500 639,10	4 832 759,46	5 162 999,40	8 554 000,00	10 000 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	565 909,96	1 343 172,33	2 029 225,52	- 2 690 184,36	1 464 950,69	3 835 446,47

11 Endettement du SMD3

11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2020

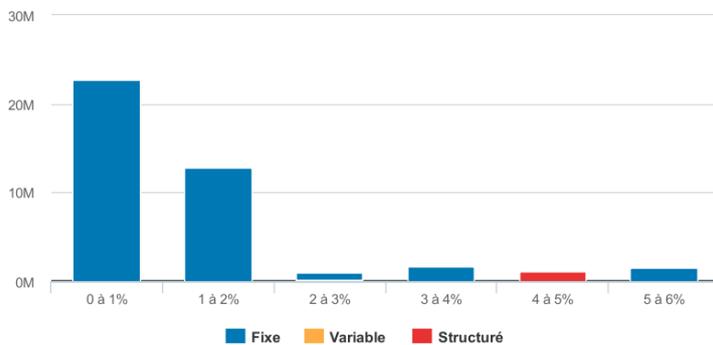
Présentation de la dette tenant compte de l'ensemble des contrats de prêts contracté au 31/10/2020

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital
Agence de l'eau Adour Garonne	798 797,00 EUR	423 362,41 EUR	79 879,70 EUR	- EUR	79 879,70 EUR
BANQUE POSTALE	26 934 000,00 EUR	21 698 233,41 EUR	2 081 977,69 EUR	179 761,05 EUR	1 902 216,64 EUR
CAISSE D'EPARGNE	5 515 236,77 EUR	2 186 764,59 EUR	616 125,74 EUR	69 543,01 EUR	546 582,73 EUR
CREDIT AGRICOLE	1 443 283,23 EUR	883 645,69 EUR	191 479,94 EUR	32 661,81 EUR	158 818,13 EUR
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 282 000,00 EUR	1 079 863,47 EUR	234 919,59 EUR	39 710,84 EUR	195 208,75 EUR
CREDIT MUTUEL	434 266,80 EUR	179 166,90 EUR	37 958,49 EUR	5 025,05 EUR	32 933,44 EUR
DEXIA CL	1 546 762,51 EUR	930 787,22 EUR	137 653,37 EUR	49 928,40 EUR	87 724,97 EUR
SFIL CAFFIL	4 098 645,82 EUR	1 144 921,26 EUR	404 387,80 EUR	54 613,86 EUR	349 773,94 EUR
SOCIETE GENERALE	18 500 000,00 EUR	12 420 833,33 EUR	760 070,90 EUR	89 237,54 EUR	670 833,36 EUR
TOTAL	61 552 992,13 EUR	40 947 578,28 EUR	4 544 453,22 EUR	520 481,56 EUR	4 023 971,66 EUR

11.2 Bilan de la dette

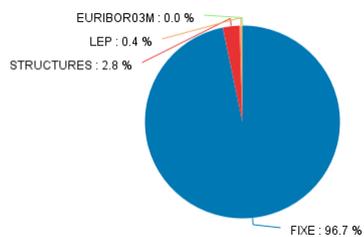
Coût

Tranches de taux



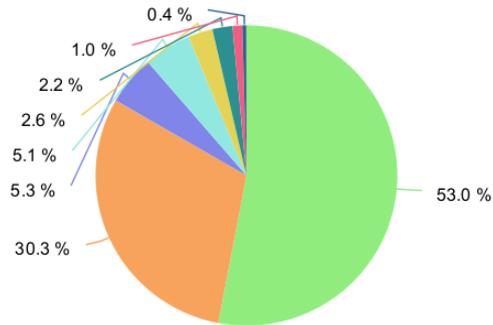
TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	55,56	22 752 300,99
1% à 2%	31,30	12 817 263,00
2% à 3%	2,39	977 075,13
3% à 4%	4,15	1 699 236,54
4% à 5%	3,01	1 231 321,26
5% à 6%	3,59	1 470 383,49
TOTAL		40 947 580,41

Index de taux



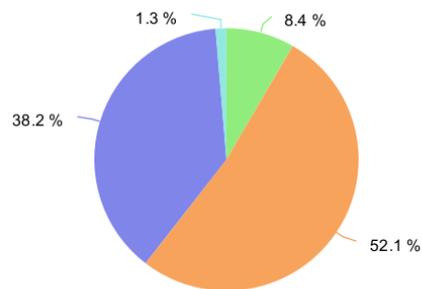
Index	Nb	Encours au 31/12/2020	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	39	39 616 252,26	96,75%	4 115 967,22	43,19%
STRUCTURES	1	1 144 921,26	2,80%	371 056,42	3,89%
LEP	1	179 166,90	0,44%	33 492,19	0,35%
EURIBOR03M	1	7 239,99	0,02%	5 009 870,08	52,57%
TOTAL	42	40 947 580,41		9 530 385,91	

Prêteurs



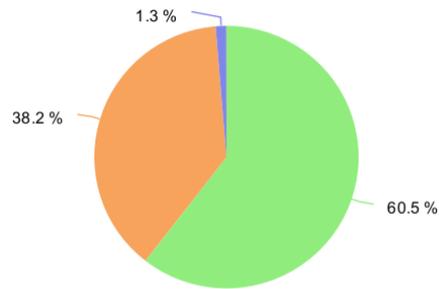
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
La Banque Postale	-	52,99	21 698 233,41
Société Générale	-	30,33	12 420 833,26
Caisse d'Epargne	-	5,34	2 186 764,64
DEXIA Credit Local	-	5,07	2 075 708,43
Crédit Foncier	-	2,64	1 079 863,47
Caisse de Crédit Agricole	-	2,16	883 647,89
Agence de l'eau	-	1,03	423 362,41
Crédit Mutuel	-	0,44	179 166,90
TOTAL			40 947 580,41

Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	3 425 649,14
5 - 10 ans	21 349 301,52
10 - 20 ans	15 638 914,41
20 - 30 ans	533 715,34
TOTAL	40 947 580,41

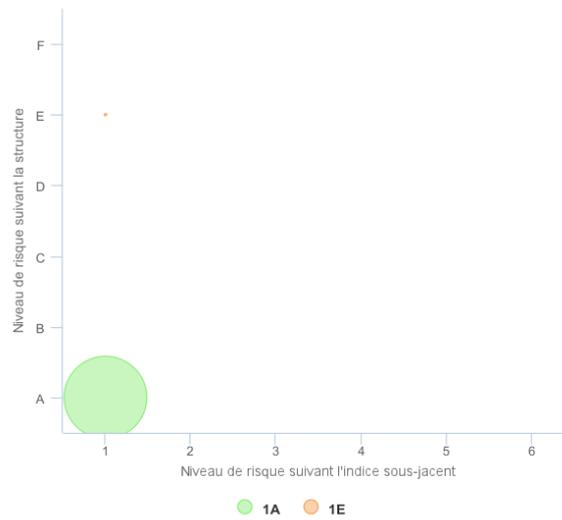
Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	24 774 950,66
5 - 10 ans	15 638 914,41
10 - 20 ans	533 715,34
TOTAL	40 947 580,41

Charte Gissler

Classification de l'encours au 31/12/2020 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2020	%
1-A	39 802 659,15	97,20%
1-E	1 144 921,26	2,80%
TOTAL	40 947 580,41	100 %

12 Bilan

Les orientations budgétaires 2021 présentées traduisent les grandes actions menées par le Syndicat afin d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique et de mener à bien les actions du schéma stratégique.